

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 septembre 2017

**Objet : RD - Clôture du budget annexe immobilier d'entreprise et reprise des soldes de clôture**

- date de convocation le 01 septembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi sept septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

**• étaient présents : 56**

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	Yves Rivollet
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

**• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1**

François Blanc

**• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22**

de Stéphane Bochet à Dominique Pommat - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemeret - de Françoise Bovier-Lapierre à Driss Bourida - de Frédéric Bret à Marc Chauvin - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Alexandra Turnar - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Mustapha Hamadi - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Pierre Hemar à Philippe Gamen - de Muriel Jeandet à Michel Dantin - de Delphine Julien à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Florence Vallin-Balas - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Jean-Pierre Ruffier à Catherine Chappuis - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay

**• conseillers excusés : 3**

Jean-Pierre Coendoz - Daniel Rochaix - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

\*identité provisoire

## Conseil communautaire du 07 septembre 2017

délibération n° 303-17 C

objet **RD - Clôture du budget annexe immobilier d'entreprise et reprise des soldes de clôture**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, expose que le budget annexe immobilier d'entreprise de Chambéry métropole - Cœur des Bauges avait pour objet d'identifier l'ensemble des flux budgétaires relatifs à la pépinière d'entreprises du parc d'activité de Côte Rousse, la location de locaux du parc d'activité des Fontanettes et du pôle santé le Galien ainsi que la pépinière des Bauges, exercés dans le cadre de sa compétence développement économique.

Par arrêté du 23 juin 2017, le Préfet de la Savoie a approuvé la création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie au 1<sup>er</sup> juillet 2017, transférant ainsi la compétence développement économique de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au syndicat mixte.

Par conséquent, le compte administratif du budget annexe immobilier d'entreprise a été approuvé par le Conseil communautaire du 13 juillet 2017 et peut donc être clôturé en date du 30 juin 2017. Il revient au Trésorier municipal de procéder aux opérations d'ordre non budgétaire de liquidation de ce budget.

Dans ce cadre, l'actif et le passif rattachés au budget annexe immobilier d'entreprise seront réintégrés au budget général de Chambéry métropole - Cœur des Bauges avant transfert au budget de Chambéry-Grand Lac Economie sous la forme d'une mise à disposition, à l'exception de la dette qui demeurera au budget général de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et sera refacturée annuellement à ce syndicat.

Les soldes budgétaires cumulés constatés lors du vote du compte administratif 2017 du budget annexe immobilier d'entreprise sont repris au budget général de Chambéry métropole - Cœur des Bauges de la manière suivante :

- résultat de fonctionnement (excédent), reporté au chapitre 002 : + 754 694,83 €,
- résultat d'investissement (excédent), reporté au chapitre 001 : + 156 846,90 €.

**Vu** l'article L.52211-5 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 23 juin 2017 approuvant la création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie,

**Vu** la délibération n° 267-17 C du 13 juillet 2017 approuvant le compte administratif du budget annexe immobilier d'entreprise de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la clôture du budget annexe immobilier d'entreprise et **sollicite** le Trésorier municipal pour procéder aux opérations de liquidation,

**Article 2 :** **approuve** la reprise des soldes d'exécution du budget annexe immobilier d'entreprise au budget général de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 303-17 C

Objet de l'acte : RD - Clôture du budget annexe immobilier d'entreprise et reprise des soldes de clôture

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres délibérations ou décisions

Date de l'acte : 07 septembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170907-lmc1H20019H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20019H1

Date de transmission en Préfecture : 12 septembre 2017

Date de réception en Préfecture : 12 septembre 2017